



Le foyer pour requérants d'asile des Tattes, à Vernier (GE), a été la proie d'un important sinistre dans la nuit du 17 novembre dernier. Une personne est décédée et 43 autres ont été blessées, dont onze grièvement. Certaines ont pu réintégrer leur logement.

Les avocats des victimes accusent l'Etat de négligence

Incendie

Après le sinistre du foyer de requérants d'asile, les normes de sécurité des Tattes sont dénoncées. Des plaintes ont été déposées.

Raphaël Leroy

raphael.eroy@emnafrimanche.ch

Pour eux, les conséquences dramatiques de l'incendie du foyer de requérants d'asile de Tattes, à Vernier (GE), relèvent d'une négligence de l'Hospice général genevois. Deux avocats chargés de la défense d'une dizaine de victimes du sinistre du 17 novembre, Mes Pierre Bayenet et Laïla Batou, ont déposé début décembre plusieurs plaintes pénales contre X pour lésions corporelles graves et mise en danger de la vie d'autrui. D'autres suivront.

Au centre de l'argumentaire des deux conseils, un rapport acablant du Service d'incendie et de secours (SIS) de la Ville de Genève. Le document met en lumière «des problèmes techniques» constatés sur place. Les pompiers parlent de portes coupe-feu et d'accès au sous-sol «avec cylindres privés». Autrement dit, sans possibilité de les ouvrir avec des passes habituelles. La commande des exteurtiers de fumée, par ailleurs sous-dimensionnés, est décrite comme sùtte «dans un coffret métallique fermé à clé». Les hommes du feu évoquent enfin des fenêtres et portes-fenêtres «condamnées par des vis», ainsi que des vitres «en verre feuilleté». Pas de quoi permettre au SIS d'intervenir opportunément, ni aux victimes de pouvoir sortir sans difficulté en cas d'urgence.

Une demi-heure enfermés
Les deux avocats ont aussi recueilli les témoignages de leurs clients (lire encadré). Et là encore, ils sont préoccupants. «Des habitants sont restés au moins trente minutes à l'intérieur en appelant à l'aide, expliquent Mes Bayenet et Batou. Le sol devenait brûlant, la fumée les étouffait, les secours n'arrivaient pas. Certains ont sauté par la fenêtre. D'autres ont essayé de descendre en désescaladant la façade mais ils ont glissé à cause de la pluie. Même un Protectias qui voulait évacuer les habitants a dû sauter du premier étage car il était bloqué dans une chambre par l'épaisse fumée. Les pompiers ont retrouvé à l'intérieur une personne évanouie. Les por-

tes d'entrée et coupe-feu ont empêché certaines personnes de sortir. Elles étaient prises au piège. Certains de nos clients nous ont confié avoir eu le sentiment qu'on voulait en finir avec eux.»

Les deux conseils s'étonnent aussi de la différence de traitement entre les résidents des Tattes et les victimes d'un incendie similaire début décembre dans une résidence pour personnes âgées aux Avanchets. «Là, une cellule de crise a immédiatement été mise sur pied. Aux Tattes, il n'y a même pas eu de briefing psychologique, ni de soutien matériel. Certaines victimes ont quitté l'hôpital pieds nus car elles avaient laissé leurs chaussures dans l'incendie. D'autres se sont vues réduire l'aide d'urgence au motif qu'elles avaient bénéficié de repas à l'hôpital.» Et ce n'est pas tout. Lundi 8 décembre, les victimes valides des Tattes ont été invitées par l'Hospice général à signer un document pour le moins curieux. «Celui-ci indique qu'elles acceptent de l'assurance

250 fr., voire 500 fr. dans des cas extrêmes, comme solde de tout compte pour la perte de leurs biens. Cela sans leur donner le temps de comprendre ce texte, rédigé en français uniquement, ni de réfléchir à sa portée. Beau-coup n'ont pas compris ce qu'ils signaient.» Depuis le 8 décembre, 94 sinistres ont pu réintégrer leur logement. Mais là encore, des questions demeurent. «A notre connaissance, aucune mesure de sécurité n'a été prise par l'Hospice général. Que se passe-t-il si un nouveau sinistre se produit?» se demandent Mes Bayenet et Batou. Outre la justice, ces éléments intéressent le

«Certains de nos clients nous ont confié avoir eu le sentiment qu'on voulait en finir avec eux»
Me Pierre Bayenet, avocat

politique. Le député d'Ensemble à Gauche Pierre Vanak va déposer une interpellation ce jeudi au Grand Conseil.

Joint par téléphone, le conseiller d'Etat de tutelle de l'Hospice général Mauro Poggia conteste toute négligence. «A ma connaissance, toutes les normes de sécurité étaient adaptées. Nous avons fait tout ce que nous pouvions dans un moment aussi dramatique.» S'agissant des 250 fr., le magistrat avoue ne pas être au courant, mais se dit prêt à indemniser comme il se doit les victimes «pour autant que notre responsabilité soit engagée, ce qui est contesté». Enfin, pour le rapport du SIS, Mauro Poggia se montre prudent. «Nous le lirons avec attention. Une enquête est en cours et s'oriente vers un acte intentionnel. Nous verrons bien ses conclusions. En attendant, nous allons faire le maximum pour améliorer la santé des victimes. Nous n'allons pas les renvoyer chez elles en chaise roulante. Il n'est pas question de les laisser tomber.»

«Je me suis vu mourir, j'ai pensé à mon fils et j'ai prié le Seigneur»



Laurence Rasti

Requérant d'asile éthiopien, grièvement blessé dans l'incendie des Tattes

N. est un père de famille éthiopien de 42 ans. Et depuis la nuit pluvieuse du 17 novembre, il a perdu l'usage de sa jambe gauche. «J'ai déjà subi deux opérations. Et je continue de souffrir du bassin», murmure-t-il dignement sur son lit d'hôpital à Genève. Prisonnier des flammes, ce requérant d'asile en attente d'une décision a pris le risque comme beaucoup de résidents du foyer des

Tattes de sauter du deuxième étage de son immeuble. Pour le meilleur et pour le pire. Aujourd'hui, celui qui vit en Suisse depuis quatre ans fait partie des deux victimes les plus gravement touchées par le sinistre, si l'on excepte le décès d'un Erythéen de 29 ans. Pas de haine dans ses propos, ni de rancœur. Juste la peur d'un avenir incertain.

«Je me suis couché à 20 h ce soir-là, se remémore-t-il. J'ai commencé à dormir quand je me suis fait réveiller en sursaut par un énorme bruit. Il y avait l'alarme incendie, des va-et-vient dans l'allée et des cailloux qui tapaient contre ma fenêtre. C'était la panique. Moi, j'étais pieds nus et en pyjama. Je suis sorti dans le couloir avec mes deux compagnons de chambre. Très vite, nous nous sommes rendus dans la cuisine, là où il n'y avait pas de fumée. Affolés, les gens sautaient par la fenêtre car les portes étaient bloquées en bas. J'ai vu les flammes. J'ai suivi.» A terre, le quadrangulaire prend vite conscience que quelque

che les Alpes en énerve plus d'un. «Il faut que l'administration cible davantage son action. Il n'est pas question de ne plus protéger ou d'éradiquer les zones de tranquillité, mais c'est l'accumulation qui commence à poser problème», argumente, dans son texte, le conseiller national PDC valaisain.

«On va vers des problèmes de sécurité, explique par exemple Pierre Mathy. Lorsque l'on redescend d'une ascension on choisit rarement le versant au hasard, mais en fonction du degré de sécurité qu'il offre, or nous devons parfois nous mettre hors la loi.» Comme lui et les guides, les randonneurs sont confrontés au même dilemme. Tant et si bien que certains affirment que même l'accès aux cabanes devient difficile. Un combat lorsque l'on sait qu'elles attirent toujours davantage de visiteurs et qu'elles ont pour la plupart été agrandies pour ce faire. «Le problème, c'est que le Plateau est suroccupé. Alors pour garantir la biodiversité, c'est dans les Alpes qu'on doit aller grignoter ces zones de protection de la biodiversité», s'inquiète encore Pierre Mathy. **Stéphanie Germainier**



Les amateurs sont de plus en plus nombreux à vouloir profiter de la montagne, mais les zones d'interdiction pour protéger la faune et la flore les en empêchent, se plaignent-ils.
Christof Sonderegger/swiss-image.ch

Le canton de Genève va aider la France

Suisses non déclarés
Le canton de Genève aidera la France voisine à identifier les Suisses qui résident outre-frontière sans y être déclarés. Pour les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain, le manque à gagner fiscal est de près de 40 millions d'euros.

«A titre de compensation financière genevoise, un frontalière rapporte en moyenne 2000 euros par an à sa commune. Le manque à gagner est donc important puisque 10 000 à 20 000 personnes ne sont pas comptabilisées», indique Christian Monteil, président du Conseil général de Haute-Savoie dans un entretien au *Temps*, publié hier.

Pour 2014, le fonds frontaliers s'élève à 280 millions de francs. Un volume supplémen-

taire permettrait de financer notamment des projets transfrontaliers liés à la mobilité, relève Christian Monteil. Et de citer les cinq P+R que les Genevois ont refusés, par référendum, de cofinancer. Mardi, le Conseil général de Haute-Savoie a décidé de couvrir la part genevoise en vue de leur réalisation.

Les modalités d'échange d'informations sur les Suisses faussement déclarés en tant que résidents secondaires en France sont en discussion. Il ne s'agira ni de chasse ni d'enquête policière, assure l' élu français.

«On en appelle au civisme de tous, car obligation est faite de se faire recenser.» La collaboration permettra d'identifier les salariés d'employeurs genevois résidant en France. **ATS**